



## Groupe de travail des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme

### Contribution de la Suisse au projet du Groupe de travail intitulé « vers une décennie de mise en œuvre au plan mondial »

Genève, le 15 janvier 2021

Le tableau ci-après a été élaboré par le Groupe de travail des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme. Il contient des éléments permettant à la Suisse de répondre à l'appel lancé par le Groupe de travail, le 5 octobre 2020, à tous les gouvernements à soumettre leur contribution aux questions adressées spécifiquement aux Etats :

<b>Volonté de faire appliquer les Principes directeurs</b>	<b>Pratiques actuelles et défis</b>	<b>Objectifs et cibles réalisables pour la prochaine décennie</b>
Engagement des Etats à appliquer les Principes directeurs, p.ex. plans d'action nationaux, déclarations publiques, bilans nationaux de référence.	<i>Le 15 janvier 2020, le Conseil fédéral suisse a adopté les plans d'action révisés pour la période 2020-2023, l'un concernant la responsabilité des entreprises à l'égard de la société et de l'environnement (RSE) et l'autre concernant les entreprises et les droits de l'homme (B&amp;HR). Le NAP B&amp;HR révisé illustre les mesures de soutien de la Confédération suisse pour la mise en œuvre de la responsabilité des entreprises en matière de droits de l'homme. Il intègre également des indicateurs qui permettent de mesurer la mise en œuvre et apportent davantage de transparence sur les résultats obtenus.</i>	<i>Pour la Suisse, un des objectifs pour ces dix prochaines années consisterait à renforcer l'engagement des Etats. Encore trop peu d'Etats ont adopté un NAP ou un instrument similaire visant à renforcer la protection des droits de l'homme dans le cadre des activités économiques. Il appartient à chaque pays de trouver la structure lui permettant de mettre en œuvre les Principes directeurs de façon adaptée à son contexte. Les Etats devraient collaborer de façon à garantir des règles équitables et équilibrées, partout où les entreprises opèrent.</i>

**Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève**

**Permanent Mission of Switzerland to the United Nations Office and to the other International Organizations in Geneva**

Rue de Varembe 9-11, CP 194, 1211 Genève 20

Tél. +41 (0)58 482 24 24, Fax +41 (0)58 482 24 37, [www.dfae.admin.ch/geneve](http://www.dfae.admin.ch/geneve)

<p>Structures étatiques chargées de la mise en œuvre des Principes directeurs, p.ex. ministère chargé des mesures à appliquer, allocation de ressources internes.</p>	<p><i>En Suisse, le NAP B&amp;HR a été adopté par l'ensemble du Conseil fédéral – le plus haut niveau politique. La coordination et la mise en œuvre du NAP est assurée par une codirection entre le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) et le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE). Cette codirection permet de renforcer la cohérence entre les différents intérêts politiques au sein du gouvernement suisse. La coordination avec d'autres plans d'action complémentaires (par exemple, le Plan d'action RSE) a été assurée avec le soutien du groupe fédéral RSE.</i></p>	<p><i>La Suisse souhaiterait obtenir plus de conseils pour renforcer la cohérence politique au sein des gouvernements et administrations étatiques, basés sur les bonnes pratiques des pays.</i></p>
---	---	--

<b>Mesures réglementaires et politiques</b>	<b>Pratiques actuelles et défis</b>	<b>Objectifs et cibles réalisables pour la prochaine décennie</b>
<p>Développements juridiques et réglementaires qui permettent ou obligent les entreprises à respecter les droits humains, p.ex. diligence raisonnable obligatoire en matière de droits humains, obligation de diligence (duty of care), réforme du droit des sociétés et des valeurs mobilières.</p>		<p><i>Pour la Suisse, l'objectif à moyen et long-terme devrait être l'obtention d'un équilibre des règles du jeu au niveau international, notamment dans le mélange entre mesures contraignantes et volontaires. Il pourrait s'agir d'un cadre de référence international, basé sur les Principes directeurs de l'ONU et ceux de l'OCDE ainsi que des Guides de l'OCDE concernant l'examen de diligence, sur la base duquel chaque Etat pourrait développer un cadre juridique et réglementaire national adéquat relatif aux respect des droits de l'homme par les entreprises.</i></p>
<p>Développements juridiques ou réglementaires qui permettent ou exigent de rendre compte et faire preuve de transparence sur la manière dont les entreprises traitent les</p>	<p><i>Le 29 novembre 2020, la Suisse a adopté un nouveau cadre réglementaire qui exige des entreprises qu'elles rendent compte et fassent preuve de transparence sur la manière</i></p>	<p><i>Afin de préserver des règles du jeu équilibrées et une mise en œuvre crédible des Principes directeurs de l'ONU, la Suisse estime qu'il s'agirait d'évoluer vers davantage de coordination au</i></p>

risques liés aux droits de l'homme (activités propres et chaîne de valeur).	<i>dont elles traitent les risques liés aux droits de l'homme.</i>	<i>niveau des réglementations en matière de diligence et de transparence.</i>
Mesures pour encourager les entreprises à agir de manière responsable (p.ex. sanctions pour les pratiques qui violent les droits de l'homme ; usage de "la carotte" ou du "bâton" par les institutions de crédit à l'exportation ou de financement pour encourager une conduite responsable des entreprises).	<i>Le gouvernement suisse a procédé à une analyse des besoins auprès du secteur privé, en vue d'élaborer des instruments et mesures de soutien taillés sur mesure des différents secteurs économiques.</i>	<i>L'objectif pourrait être de développer davantage de mesures incitatives (plutôt incitations que sanctions). Il s'agirait aussi de sensibiliser les entreprises sur le rôle des labels et des certifications privées dans le cadre de la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme (comme par exemple le mécanisme de l'Association du Code de Conduite International pour les entreprises privées de sécurité ICoCA).</i>
Orientations sur les attentes des entreprises en matière de droits humains.	<i>Dans le cadre de processus multipartites, le gouvernement suisse a soutenu le développement de deux outils : un guide pour la mise en œuvre des Principes directeurs de l'ONU par le secteur du négoce des matières premières, et un outil pour l'évaluation de l'impact en matière de droits de l'homme dans le domaine du tourisme.</i>	<i>Pour la Suisse, l'objectif serait d'avoir et de diffuser davantage les guides existants, tels que les guides de l'OCDE pour les secteurs spécifiques. En plus, le guide pour l'application des Principes directeurs de l'ONU dans le domaine des nouvelles technologie (b-tech project) devrait être diffusé.</i>
Inclusion des Principes directeurs dans d'autres instruments politiques qui relèvent de la conduite responsable des entreprises (p. ex Il y a-t-il d'autres instruments politiques relatifs à une conduite responsable qui font référence aux Principes directeurs ou, dans le cas contraire, existent-ils des plans pour renforcer l'harmonisation des standards).	<i>En plus du NAP révisé sur la RSE, adoptée en janvier 2020, une Stratégie Développement durable est actuellement en consultation. Ces instruments intègrent des références au NAP B&amp;HR et aux Principes directeurs de l'ONU.</i>	<i>Pour la Suisse, à long-terme, l'objectif serait que les accords de libre-échanges introduisent systématiquement des références aux Principes directeurs de l'ONU. Il s'agirait également d'obtenir plus de clarté sur la façon dont les Principes directeurs et l'Agenda 2030 s'articulent et contribuent à leur mise en œuvre mutuelle. Enfin, il s'agirait d'intégrer systématiquement des références aux Principes directeurs lors du développement de nouveaux standards (par ex. relatifs aux nouvelles technologies).</i>

Les droits humains dans le « lien entre l'Etat et les entreprises »	Pratiques actuelles et défis	Objectifs et cibles réalisables pour la prochaine décennie
<p>Les efforts de l'Etat pour protéger les droits humains auprès des entreprises qui sont détenues ou contrôlées par l'Etat, et lorsqu'il fournit un financement ou un autre soutien aux entreprises, par exemple les organismes de crédit à l'exportation.</p>	<p><i>Le Conseil fédéral attend des entreprises proches de la Confédération qu'elles adoptent une stratégie d'entreprise durable dans le cadre des possibilités dont elles disposent en matière de gestion. Certaines d'entre elles ont développé des procédures de diligence en matière de droits de l'homme et y font référence dans leurs rapports.</i></p>	<p><i>Pour la Suisse, il s'agirait de promouvoir le rôle exemplaire des entreprises proches de la Confédération et les encourager à développer des procédures de diligence en matière de droits de l'homme. Un autre objectif consisterait à s'assurer du respect des droits de l'homme dans le cadre des activités de promotion des exportations soutenues par l'Etat.</i></p>
<p>Les efforts de l'Etat pour protéger les droits de l'homme lorsqu'il entre en relation contractuelle avec des entreprises pour fournir des services, p. ex. les soins de santé, la sécurité sociale, l'éducation.</p>		
<p>Les efforts de l'Etat pour protéger les droits de l'homme par le biais des marchés publics.</p>	<p><i>La Loi fédérale sur les marchés publics a été révisée en 2020 et intègre des critères relatifs aux normes internationales du travail dans le cadre des marchés publics de la Confédération. Dans ses recommandations en faveur d'achats durables, la Conférence des achats de la Confédération évoque en détail les exigences sociales, écologiques et économiques à prendre en compte, y compris les droits de l'homme faisant l'objet des conventions fondamentales de l'OIT. Elle recommande l'application de critères de durabilité dans le cadre des procédures d'adjudication.</i></p>	<p><i>L'objectif serait de promouvoir des achats publics durables et l'échange d'informations entre les différents niveaux étatiques.</i></p>

Cohérence des politiques au niveau national, régional et international	Pratiques actuelles et défis	Objectifs et cibles réalisables pour la prochaine décennie
<p>Cohérence horizontale et verticale des politiques, p. ex. coordination des politiques relatives aux entreprises et aux droits humains entre les agences et les départements gouvernementaux, à plusieurs niveaux (p. ex. mécanismes de coordination entre le plan national d'action national sur le entreprises et les droits de l'homme et le plan national d'action sur les objectifs de développement durable (SDGs), intégration de programmes de formation pour le gouvernement sur les entreprises et les droits de l'homme, ou recommandations des INDH au gouvernement)</p>	<p><i>Un groupe interdépartemental sur la RSE réunit les offices fédéraux impliqués dans les différents plans d'action et stratégies de la Confédération relatifs à la conduite responsable des entreprises. Les offices en charge de ces plans d'actions se rencontrent régulièrement, afin d'échanger sur les activités respectives et coordonner leurs activités, y compris sur la cohérence entre droits de l'homme et environnement.</i></p> <p><i>Une plateforme interdépartementale qui réunit tous les offices fédéraux concernés par le secteur des matières premières a été créée. Elle s'assure, entre autres, que l'approche en ce qui concerne la mise en œuvre des Principes directeurs de l'ONU par ce secteur soit cohérente.</i></p> <p><i>Dans le cadre du cours sur les droits de l'homme destiné au personnel de l'administration fédérale ainsi que dans le cadre de la formation organisée pour les futurs diplomates, la Confédération consacre un module au thème des entreprises et des droits de l'homme. Elle s'attache notamment à renforcer de manière ciblée le savoir-faire du personnel travaillant dans les représentations suisses à l'étranger.</i></p>	<p><i>L'objectif serait de poursuivre les efforts visant à renforcer la cohérence avec la gestion de la transition énergétique et écologique dans le respect des droits de l'homme dans le cadre des travaux existants, notamment entre départements/ministères. Il convient de veiller à ne pas faire double emploi avec les instruments existants traitant de la protection de l'environnement ou de la RSE en général.</i></p>

	<p><i>Le Conseil fédéral a approuvé le 13 décembre 2019 un projet de loi visant à établir une institution nationale des droits de l'homme (INDH), basée sur le modèle existant du Centre suisse de compétences pour les droits humains. Un des thèmes clés de ce dernier est le domaine « Droits humains et économie ». Il est donc possible que l'INDH qui sera mise en place puisse travailler, entre autre, sur le thème B&amp;HR.</i></p>	
<p>Politique commerciale avec d'autres Etats et entreprises (p. ex. accords commerciaux et d'investissement, contrats investisseur-Etat).</p>	<p><i>Le Conseil fédéral s'engage pour que le respect des droits de l'homme soit pris en compte dans les accords contractuels par le biais de dispositions destinées à assurer la cohérence. Ainsi, les partenaires contractuels gardent leur marge d'action réglementaire pour remplir les obligations qui leur incombent en matière de droits de l'homme.</i></p>	<p><i>L'objectif serait de renforcer la cohérence interdépartementale / interministérielle. Les résultats de cette coopération se reflètent ainsi dans la cohérence politique entre les différents Départements lors de consultations bilatérales avec d'autres États, dans les enceintes multilatérales et prises de positions publiques.</i></p>
<p>Au sein des institutions multilatérales (p. ex. les organisations régionales, participation à d'autres processus internationaux sur les entreprises et les droits de l'homme, l'intégration des entreprises et des droits de l'homme dans le système multilatéral de la finance et le commerce).</p>	<p><i>Dans le cadre de son engagement dans les institutions financières internationales, la Suisse promeut activement le renforcement systématique des normes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Elle soutient des exigences de transparence élevées, contribuant au renforcement des comités d'inspections indépendantes répondant aux éventuelles plaintes déposées par des communautés touchées par des projets, et ce dans le but d'amoinrir les impacts négatifs potentiels en matière de droits de l'homme.</i></p>	<p><i>L'objectif serait de renforcer la prise en compte des droits de l'homme comme critère de sélection pour qu'une entreprise puisse bénéficier des programmes des banques multilatérales de développement. Il s'agirait également de renforcer le rôle joué par les organisations régionales sur cette thématique.</i></p>

Accès à des voies de recours	Pratiques actuelles et défis	Objectifs et cibles réalisables pour la prochaine décennie
<p>Efficacité des mécanismes judiciaires pour traiter les allégations concernant des atteintes aux droits de l'homme commises par des entreprises</p>	<p><i>Le Conseil fédéral poursuit ses efforts pour réduire les coûts liés à l'accès aux tribunaux et créer de nouvelles possibilités de recours collectif dans le cadre d'une modification du code de procédure civile suisse.</i></p> <p><i>La Confédération contribue au renforcement de l'Etat de droit et à la promotion des droits de l'homme dans les pays d'accueil. Elle mène des dialogues politiques et des programmes de coopération au développement dans le domaine de la bonne gouvernance et de l'accès à la justice. L'objectif de la Confédération est de donner à la population l'accès à un système judiciaire équitable, transparent et opérationnel dans lequel elle peut faire valoir ses droits et responsabiliser les autorités compétentes.</i></p>	<p><i>L'objectif serait d'améliorer l'efficacité et faciliter l'accès à des mécanismes de justice et réparation, notamment dans les pays d'accueil.</i></p>
<p>Efficacité et accès aux processus non judiciaires étatiques, par exemple les PCN de l'OCDE, les INDH, les mécanismes multipartites de réclamation, les mécanismes internationaux de réclamation et les mécanismes régionaux.</p>	<p><i>Le Conseil fédéral constate une augmentation des cas traités par le Point de contact national suisse (PCN) pour les Principes Directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Le Plan d'action sur la RSE prévoit de renforcer les activités préventives du PCN pour éviter les problèmes liés à la RSE (conseils en amont, diffusion des lignes directrices de l'OCDE y inclus par la présence dans les médias sociaux, d'organisation d'événements avec les parties prenantes).</i></p>	<p><i>Pour la Suisse, il s'agirait d'accroître la visibilité, l'accessibilité, la transparence et la responsabilité des mécanismes non-judiciaires étatiques. Dans ce sens, la Suisse soutient les efforts de l'OCDE vis-à-vis des PCN. Les PCN devraient assurer un « level playing field » entre eux. Pour atteindre cela, chaque PCN doit participer à un examen par les pairs, mettre en œuvre les recommandations des pairs et rendre compte des progrès réalisés. La Suisse soutient les démarches de l'OCDE à établir un inventaire des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des</i></p>

		<i>entreprises multinationales, qui examinera également la mise en œuvre des lignes directrices procédurales par les PCN.</i>
--	--	---

<b>Plateformes multipartites</b>	<b>Pratiques actuelles et défis</b>	<b>Objectifs et cibles réalisables pour la prochaine décennie</b>
Initiatives multipartites pour soutenir les entreprises responsables et le principe de responsabilité et reddition de compte	<i>Il existe plusieurs initiatives multipartites relatives aux entreprises et aux droits de l'homme où la Suisse joue un rôle prépondérant, comme par exemple l'Association du Code de Conduite International pour les entreprises privées de sécurité, les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme, ou encore le Centre pour le sport et les droits de l'homme. D'autres initiatives multipartites soutenues par la Confédération traitent des droits de l'homme, comme par exemple dans le secteur du textile, du cacao et de l'or.</i>	<i>L'objectif serait d'associer les acteurs juridiques aux initiatives multipartites dans le domaine « Entreprises et droits de l'homme », pour identifier des améliorations pour l'accès à des voies de recours conformément aux Principes directeurs de l'ONU.  Il s'agirait également d'aligner les initiatives multipartites sur les Principes directeurs, y compris le 3<sup>e</sup> pilier pour améliorer la reddition des comptes  Enfin, il faudrait renforcer le dialogue multipartite et la participation à ces initiatives.</i>

<b>Autres informations utiles</b>	<b>Pratiques actuelles et défis</b>	<b>Objectifs et cibles réalisables pour la prochaine décennie</b>
Prière d'inclure toute autre information que vous jugez pertinente sur les efforts et les développements impliquant l'État	<i>La Suisse thématise les Principes directeurs de l'ONU dans les dialogues bilatéraux relatifs aux droits de l'homme.</i>	<i>L'objectif pourrait être d'organiser des processus de révision par les pairs sur les NAP au niveau régional, tel que prévu par l'OCDE dans le cadre de la mise en place des PCN.</i>